



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_2-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

1) Validation du compte rendu de l'Assemblée du 20 mars 2024

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 20 mars 2024.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_3-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

2) Modification des statuts : Article 9.2

Vu la convention du GECT,
Vu les articles 9.2 et 27 des statuts du GECT,

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter :

- la suppression du paragraphe 4 de l'article 9.2 des statuts
- la modification du paragraphe 5 de l'article 9.2 des statuts comme suit :
« Le GECT contrôle à chaque révision du montant des contributions le rapport entre le nombre d'habitants de chaque partenaire et le nombre total d'habitants du GECT et le soumet à délibération de l'Assemblée »

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

3) Attribution de marchés

A. Séminaires interculturels dans le cadre de Promotion'GR

Vu le Code des Marchés Publics,
vu l'article 19.2, alinéa 5. des statuts du GECT,
vu l'article 18.2, alinéa 13 des statuts du GECT,

L'Assemblée décide à l'unanimité de d'approuver :

- la mission d'intervention pour la sensibilisation à l'interculturalité franco-allemande des élèves en milieu scolaire et extrascolaire et dans les entreprises à l'Institut Goethe,
- et à autoriser le Président à signer l'acte d'engagement correspondant.

B. Traductions pour l'Eurodistrict SaarMoselle

Mme Bender, interprète quitte momentanément la salle.

Vu le Code des Marchés Publics,
vu l'article 19.2, alinéa 5. des statuts du GECT,
vu l'article 18.2, alinéa 13 des statuts du GECT,

L'Assemblée décide à l'unanimité d'attribuer :

- le lot 1 (traductions français-allemand) à Monika Albrecht
- le lot 2 (traductions allemand-français) au cabinet Bender & Partner

et autorise le Président à signer les actes d'engagement correspondants.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_5-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

4. Validation de la demande de concours Interreg PRISMA (projet d'agglomération)

L'Assemblée n'émet pas de remarques et approuve à l'unanimité le portage du projet Interreg VI « PRISMA » par l'Eurodistrict SaarMoselle pour un budget total de 1.118.037,18 € et un montant FEDER demandé de 670.822,31 €, **valide** le dépôt de la demande de concours auprès du programme Interreg Grande Région, Zone fonctionnelle SaarMoselle, pour un montant de subvention de 317.287,60 € pour l'Eurodistrict, et **accepte** l'apport d'un financement propre de l'Eurodistrict à hauteur de 211.525,07 € répartis sur trois années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

5. Validation de la demande de concours Interreg PROMETER (développement économique)

L'assemblée approuve à l'unanimité le portage du projet Interreg VI « PROMETER » par l'Eurodistrict SaarMoselle pour un budget total de 624.867,60 € et un montant FEDER demandé de 374.920,56 €, valide le dépôt de la demande de concours auprès du programme Interreg Grande Région, Zone fonctionnelle SaarMoselle, pour un montant de subvention de 374.920,56 € pour l'Eurodistrict, accepte l'apport d'un financement propre de l'Eurodistrict à hauteur de 249.947,04 € répartis sur trois années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes, prévoit les montants nécessaires dans son budget, et autorise M. le Président ou le Vice-président compétent à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande de concours.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

6. Validation de la convention de financement de la brochure sur le système communal en Grande Région

L'Assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de l'Eurodistrict avec une part de fonds propres hauteur maximale de 5.000 € (conformément au ROB adopté en janvier 2024), dont 1.000 € de participation aux frais de graphisme auxquels s'ajoutent les frais d'impression selon le volume souhaité (a priori au moins 500 exemplaires)
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer la convention de financement.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_8-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

7. Validation de la participation de l'Eurodistrict à la demande d'une « analyse ciblée » auprès du programme ESPON

L'Assemblée valide à l'unanimité la participation de l'Eurodistrict SaarMoselle à la demande d'une « analyse ciblée » sur les flux de consommation individuelle transfrontaliers entre la France et l'Allemagne, financée et gérée par le programme ESPON.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_9-DE



Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

8. WeekEnd Eurosport SaarMoselle – Bilan et prochains évènements Eurodistrict SaarMoselle

L'Assemblée prend acte du bilan du WeekEnd Eurosport SaarMoselle et adopte à l'unanimité le principe de l'alternance SaarMoselle Fest/WeekEnd Eurosport SaarMoselle. **Elle charge le bureau de coopération** d'organiser alternativement le WeekEnd Eurosport SaarMoselle et la SaarMoselle Fest à partir de 2026 et également d'organiser le jubilé des 15 ans de l'Eurodistrict SaarMoselle les 21 et 22 juin 2025.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_10-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

9. Remise du Prix de la coopération transfrontalière de l'Eurodistrict le 28 octobre 2024

Un prix supplémentaire sera décerné cette année dans la catégorie du sport transfrontalier.

Concernant la demande de parrainage, le bureau de coopération adressera un courrier à Mme Streichert-Clivot, Ministre de la Culture de la Sarre, M. Lindeman, Chef de la Chancellerie d'Etat du Land de Sarre, Mme Kramp-Karrenbauer, Présidente fédérale de la CDU entre 2018 et 2021 et ancienne Ministre fédérale de la Défense et à Mme Doutriaux, créatrice du format « Karambolage » d'ARTE.

L'Assemblée valide à l'unanimité les noms des lauréats proposés par les Présidents des intercommunalités françaises et le Directeur du Regionalverband de Sarrebruck, et **vote** pour 4 propositions de sollicitation de parrainage.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 057-200025286-20240626-ASS_26_06_24_11-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 26 juin 2024

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	1
Nombre d'excusés	30
Nombre d'absents	0

10. Projets citoyens : validation de deux demandes de soutien

L'Eurodistrict a reçu deux nouvelles demandes de soutien formelle, provenant de Capentreprenre, 6ème édition soutenue par l'EDSM et de l'association inSite 57, nouveau projet.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité de valider les deux projets citoyens ci-dessus auquel l'Eurodistrict apportera un soutien technique sur 2 jours de temps de travail de l'équipe du bureau de coopération.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 26 juin 2024
Le Président
Peter Gillo